

L'industrie pharmaceutique suisse sous pression : L'enjeu pour les finances cantonales

La pression politique croissante sur l'industrie pharmaceutique suisse a des implications fiscales de grande ampleur. Cette étude examine les conséquences qu'aurait sur les finances cantonales un scénario dans lequel l'industrie n'existerait pas. Elle met en avant le canton de Bâle-Ville, centre du pôle pharmaceutique suisse, ainsi que le canton de Thurgovie, qui ne dispose pas d'une présence notable de ce secteur, mais y est néanmoins étroitement lié par le biais des transferts financiers. // Johannes von Mandach

Résumé

L'industrie pharmaceutique suisse est soumise à une pression politique considérable. Depuis un peu plus d'un an, les États-Unis, marché clé pour les produits pharmaceutiques suisses, cherchent à imposer des délocalisations de production sur leur territoire et à faire baisser les prix des médicaments, par le biais de droits de douane et de mesures réglementaires. Pour l'économie suisse, il s'agit d'une menace sérieuse, car l'industrie pharmaceutique est de loin le secteur le plus productif et celui qui a connu la plus forte croissance ces dernières années. Cela se reflète également dans les finances publiques : une étude préliminaire a montré que, pour l'année 2025, dans un scénario hypothétique sans ce secteur, l'État, soit la Confédération, les cantons et les communes, y compris les assurances sociales, pourrait se voir privé de revenus de 8 à 10 milliards de francs. Cela correspond à 4 à 5 % des recettes publiques totales.

La présente étude va plus loin et examine ce qu'un tel scénario impliquerait concrètement pour les budgets des différents cantons et de leurs communes. Elle analyse, à titre d'exemple, le canton de Bâle-Ville, un canton à forte présence pharmaceutique, et le canton de Thurgovie, qui ne dispose pas d'industrie pharmaceutique notable et qui représente un bénéficiaire net moyen dans le cadre de la péréquation financière nationale.

Pour Bâle-Ville, qui concentre environ un tiers de la performance pharmaceutique suisse totale, les conséquences seraient importantes. Les pertes de recettes cantonales au titre de l'impôt sur le revenu et sur les bénéfices, la baisse des recettes liées à la consommation et à l'activité des entreprises, ainsi que la diminu-

tion des retombées financières de la Confédération entraîneraient des pertes de recettes considérables. Celles-ci seraient partiellement compensées par le fait que Bâle-Ville, en tant que canton donateur fort, devrait bien moins contribuer à la péréquation financière nationale en cas de baisse de son potentiel de ressources. Néanmoins, la perte nette s'élèverait tout de même à près d'un milliard de francs, soit 16 % des recettes ordinaires du canton en 2023.

Pour le canton de Thurgovie, l'impact résulte exclusivement des mécanismes de transfert de la Confédération et entre les cantons. Le potentiel de ressources à l'échelle nationale étant en baisse, la Thurgovie se rapproche relativement de la moyenne nationale et perçoit donc moins de paiements compensatoires. Combiné à la diminution des contributions fédérales liées à des règles spécifiques, cela se traduit par un effet global d'environ 25 millions de francs. Pour les cantons plus peuplés ou disposant de moins de ressources, ce montant serait nettement plus élevé.

Ces résultats montrent clairement à quel point les finances publiques sont influencées par l'industrie pharmaceutique, et ce pas seulement dans les cantons où sont implantées les entreprises. L'attractivité de la Suisse en tant que pôle pharmaceutique est donc une question fiscale qui concerne tous les cantons et qui n'a jusqu'à présent pas reçu suffisamment d'attention dans le débat politique. À cela s'ajoute le fait que les chiffres présentés sous-estiment probablement la dépendance réelle, car même si les bénéfices des filiales à l'étranger génèrent des recettes fiscales, ils ne sont toutefois pas pris en compte dans les statistiques nationales sur la valeur ajoutée.

1. Introduction

Rares sont les secteurs qui ont autant façonné l'économie suisse au cours des dernières décennies que l'industrie pharmaceutique. Ayant pour origine la teinture textile du XIXe siècle, elle est devenue un pilier essentiel de l'économie nationale. Elle contribue au-

«L'industrie pharmaceutique est de loin le secteur le plus productif de Suisse. Chaque poste à temps plein génère une production économique d'environ 1,1 million de francs, soit cinq fois plus que la moyenne nationale.»

jourd'hui à environ 7 % de la performance économique globale et a été responsable de près de la moitié de la croissance économique du pays ces dernières années.

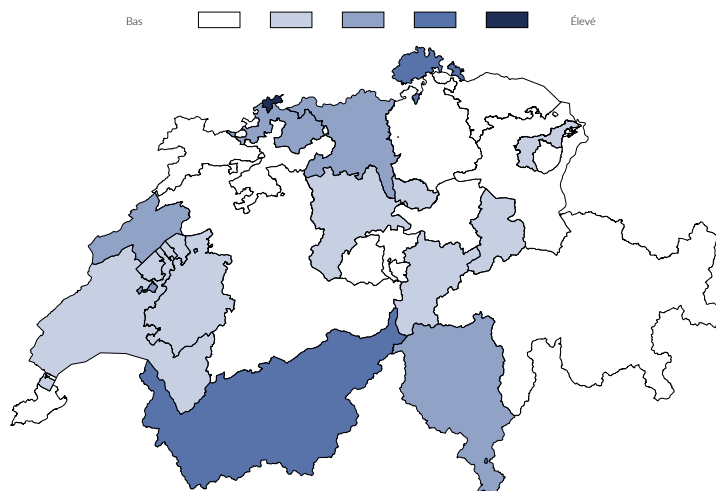
Cette réussite s'explique par une productivité exceptionnelle, qui permet de créer une valeur économique nettement supérieure à la moyenne pour un même volume de travail. Ainsi, en 2025, chaque poste à temps plein a généré une production économique d'environ 1,1 million de francs, soit à peu près cinq fois plus que la moyenne de l'ensemble de l'économie nationale. Cet-

te performance est basée sur d'importants investissements dans la recherche et le développement ainsi que dans les infrastructures, et sur une production fortement automatisée et orientée vers l'exportation, qui répartit des coûts fixes élevés sur un volume de ventes mondial.

Cette position de premier plan fait toutefois de ce secteur aujourd'hui la cible de pressions politiques et réglementaires considérables. La pression exercée par les Etats-Unis est particulièrement frappante car il s'agit d'un marché, dont l'industrie pharmaceutique suisse dépend fortement sur le plan économique. Les Etats-Unis poussent les entreprises pharmaceutiques à délocaliser leur production sur le sol américain et à baisser les prix des médicaments, si nécessaire au moyen de droits de douane et de mesures réglementaires. Dans un scénario hypothétique sans industrie pharmaceutique en Suisse, les conséquences seraient de grande portée.

À moyen terme, d'autres secteurs pourraient certainement absorber la main-d'œuvre libérée et peut-être aussi une partie du capital. Mais comme aucun autre secteur suisse n'est, même de loin, aussi productif, un même nombre de travailleurs générerait tout simplement moins de valeur ajoutée. La performance économique globale diminuerait inévitablement en conséquence avec des répercussions directes sur les re-

Graphique 1 : Concentration régionale de l'industrie pharmaceutique en Suisse



La carte montre la part des actifs pharmaceutiques dans l'emploi total par canton en 2023. Le secteur est très concentré géographiquement : aucun autre canton ne présente une densité pharmaceutique aussi élevée que Bâle-Ville, où environ 11 % de tous les actifs travaillent dans ce secteur. La plupart des cantons affichent en revanche une présence pharmaceutique plus faible.

Source: Office fédéral de la statistique (OFS), Wellershoff & Partners

cettes de l’État. Une étude antérieure¹ a montré que, pour l’année 2025, la baisse des recettes pour l’ensemble de l’État (Confédération, cantons, communes y compris les assurances sociales) s’élèverait dans un tel scénario à une estimation de 8 à 10 milliards de francs.

Derrière ce chiffre national se cachent toutefois de grandes disparités régionales, car l’industrie pharmaceutique est très concentrée géographiquement. L’exemple de MSD a récemment illustré à quel point cela pourrait être significatif pour certains cantons. Ainsi, le géant pharmaceutique américain, principalement implanté en Suisse dans le canton de Lucerne, aurait versé environ 1,8 milliard de francs d’impôts sur les sociétés en 2025. Pour les cantons à forte présence pharmaceutique, un scénario hypothétique sans pharmacie aurait des répercussions particulièrement importantes. Mais les cantons ne disposant pas de leur propre industrie pharmaceutique seraient également touchés. Par le biais de la péréquation financière nationale et d’autres mécanismes de transfert de la Confédération, les marges de manœuvre financières des cantons sont étroitement liées les unes aux autres, de sorte qu’un recul de la performance pharmaceutique affecterait finalement tous les cantons.

C’est dans ce contexte qu’Interpharma a commandé la présente étude afin de mettre en lumière les conséquences fiscales au niveau cantonal. Deux cantons contrastés sont analysés : Bâle-Ville, où l’industrie

pharmaceutique occupe une place économique forte sans équivalent dans les autres cantons, ainsi que le canton de Thurgovie, qui ne possède qu’une industrie pharmaceutique très limitée. Par sa position moyenne de bénéficiaire net dans la péréquation financière nationale, la Thurgovie est représentative de la situation de la plupart des cantons suisses dépourvus de pôles industriels hautement productifs ou pôles de services.

2. Comment l’État génère ses recettes

Avant de pouvoir chiffrer les conséquences fiscales d’un scénario sans industrie pharmaceutique pour les cantons, il est nécessaire de comprendre par quels canaux l’État génère ses recettes. Tous niveaux confondus, c’est-à-dire Confédération, cantons et communes, les sources de recettes publiques comprennent environ 200 postes distincts. Tous ne sont toutefois pas exposés dans la même mesure à la performance économique d’un secteur donné. Pour la présente analyse, il convient donc de les répartir en quatre catégories.

La première catégorie, et la plus importante pour cette analyse, est celle des impôts sur les revenus. Ils sont prélevés sur les profits tirés de l’activité économique, c’est-à-dire sur ce qu’un secteur génère et qui est ensuite distribué sous forme de salaires aux travailleurs ou de bénéfices aux entreprises. La Confédération, les cantons et les communes prélèvent chacun leurs propres impôts à ce titre : l’impôt sur le revenu des salariés et l’impôt sur le bénéfice des entreprises. Comme

1 J. v. Mandach & K. Wellershoff (2025): Druck auf Schweizer Pharma: was für den Fiskus auf dem Spiel steht

Tableau 1: Aperçu des catégories de recettes publiques

Type	Description	Exemple
Impôts sur les revenus	– Directement liés aux revenus provenant de l’activité économique	– Impôt sur le revenu des personnes physiques – Impôts sur le bénéfice des personnes morales
Impôts liés à la consommation et à l’activité	– Liés à la consommation ou à l’activité entrepreneuriale	– Taxe sur la valeur ajoutée – Impôt sur le capital
Impôts et recettes indépendants du revenu	– Ne sont pas directement liés aux revenus courants	– Impôt sur la fortune – Revenus de la banque nationale suisse
Transferts	– Versés par la Confédération aux cantons – Versés entre cantons	– Péréquation des charges et des ressources – Part cantonale à l’impôt fédéral direct

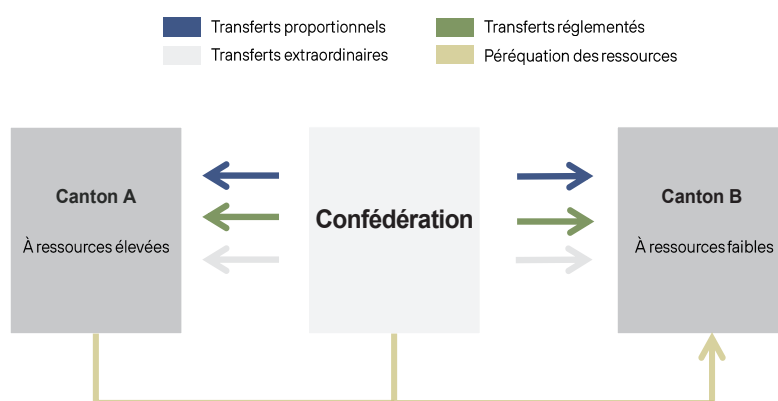
ces impôts sont directement liés à la performance économique, ils constituent le levier le plus direct.

La deuxième catégorie est celle des impôts liés à la consommation et à l'activité. Elle comprend d'une part les impôts liés à la consommation et donc indirectement au revenu. L'idée sous-jacente est simple : celui qui gagne davantage dépense en général davantage. La taxe sur la valeur ajoutée, perçue sur presque tout achat de biens et de services, en est un exemple. Si le revenu baisse, la consommation baisse aussi et, avec elle, ces recettes fiscales. D'autre part, cette catégorie comprend également les impôts liés à l'activité de l'entreprise, comme le droit de timbre ou l'impôt anticipé. La majeure partie de ces impôts est toutefois liée aux trans-

actions sur les marchés financiers et est peu concernée par l'industrie pharmaceutique. Ils sont par conséquent exclus de l'analyse. Exception faite de l'impôt sur le capital, que les entreprises acquittent sur leurs propres fonds et qui joue un rôle notable dans le canton de Bâle-Ville.

La troisième catégorie est celle des impôts et recettes indépendants du revenu, c'est-à-dire les recettes qui ne sont pas étroitement liées au revenu courant, comme l'impôt sur la fortune ou les revenus de la Banque Nationale Suisse. N'étant pas ou peu affectées par l'activité économique de l'industrie pharmaceutique, celles-ci ne sont pas pertinentes pour la présente analyse.

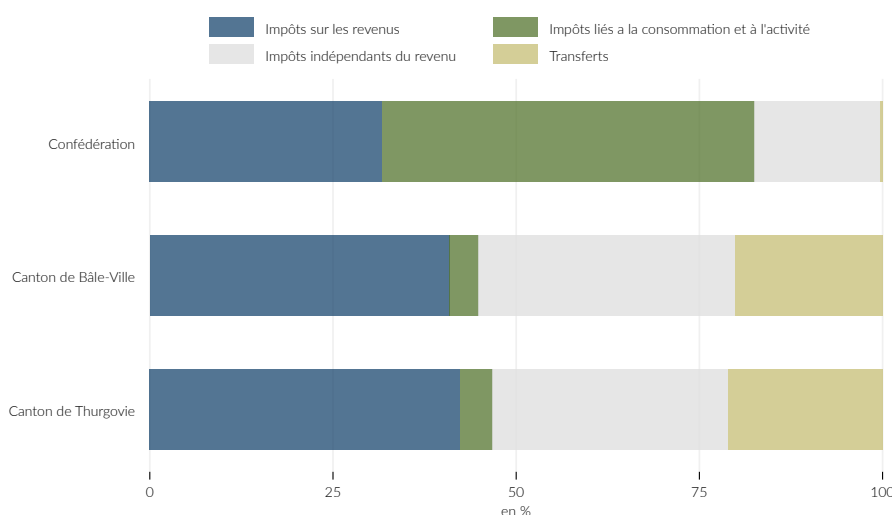
Graphique 2 : Mécanismes de transfert entre la Confédération et les cantons



Le graphique montre les quatre types de transferts par lesquels la Confédération verse des fonds aux cantons. Tous les cantons reçoivent des transferts proportionnels, réglementés et extraordinaires. Les cantons dont les ressources sont faibles bénéficient en outre de la péréquation des ressources, à laquelle contribuent les cantons aux ressources plus élevées ainsi que la Confédération

Source: Wellershoff & Partners

Graphique 3 : Composition des recettes ordinaires par niveau étatique



Le graphique montre les parts moyennes des quatre catégories de recettes dans le budget ordinaire de la Confédération, du canton de Bâle-Ville et du canton de Thurgovie (2019-2023). Alors qu'au niveau fédéral ce sont les impôts liés à la consommation et à l'activité qui dominent, dans les cantons ce sont les impôts sur les revenus.

Source: Administration fédérale des finances (AFF), Wellershoff & Partners

La quatrième catégorie, particulièrement importante du point de vue cantonal, est celle des transferts financiers. Il s'agit des versements effectués notamment par la Confédération aux cantons et à leurs communes, mais aussi de ceux qui ont lieu directement entre les cantons. Du fait de ces transferts, tous les cantons sont en fin de compte liés à la performance économique de l'industrie pharmaceutique, même ceux qui n'en ont pas sur leur territoire. Ces transferts peuvent être répartis en quatre types.

Les transferts proportionnels sont directement calculés sur le produit de certains impôts fédéraux. L'impôt fédéral direct, soit les impôts sur le revenu et sur le bénéfice que la Confédération prélève auprès des personnes et des entreprises dans chaque canton, joue ici un rôle central. Une part fixe est automatiquement reversée au canton concerné. À l'inverse, le recul d'une branche à forte productivité se traduit par une baisse d'autant plus marquée de ces reflux financiers.

Les transferts réglementés obéissent à des règles définies à l'avance et ne dépendent pas d'une recette fiscale concrète, mais de la marge de manœuvre financière dont dispose la Confédération. Un exemple est la péréquation des charges, par laquelle les cantons confrontés à des charges structurelles particulières sont indemnisés, notamment les cantons urbains dont les dépenses en matière de prestations sociales ou pour l'infrastructure destinée aux personnes qui font la navette entre leur domicile et leur lieu de travail sont extrêmement élevées. Si les recettes fiscales de la Confédération baissent, parce que la performance d'un secteur hautement productif se réduit, il est probable que la marge pour ces transferts financiers diminue en conséquence.

Le troisième type de transfert est la péréquation des ressources, qui vise à atténuer les différences de capacité financière entre les cantons. Les cantons disposant de ressources importantes versent dans un fonds commun, à partir duquel les cantons aux ressources plus faibles reçoivent des aides financières. Ces paiements sont effectués à la fois par la Confédération et par les cantons les plus performants économiquement. Si la capacité économique de certains cantons évolue, leur position dans ce système évolue également. La position des différents cantons dans ce système peut changer en fonction de l'évolution de leur situation économique.

Enfin, les transferts financiers extraordinaires ne sont pas pris en compte dans cette analyse, car ils sont irréguliers et ne peuvent pas être intégrés de façon stable dans le calcul.

Note méthodologique :

Les calculs se réfèrent à l'année 2025 et s'appuient sur des données de l'Office fédéral de la statistique ainsi que d'autres sources officielles. Lorsque les données pour l'année 2025 n'étaient pas encore disponibles, notamment en ce qui concerne les données économiques et fiscales régionales, des estimations ont été réalisées en tenant compte de la structure régionale. L'impôt minimum de l'OCDE de 15 % en vigueur depuis 2024 a également été pris en compte. Cependant, tous les canaux d'impact fiscaux ne peuvent pas être entièrement saisis, en particulier les profits des filiales internationales, qui sont certes imposés en Suisse mais n'apparaissent pas dans les statistiques nationales de la valeur ajoutée. Les chiffres présentés sous-estiment donc probablement la dépendance fiscale réelle. Cela vaut en particulier pour le canton de Bâle-Ville, où sont implantées deux des plus grandes entreprises pharmaceutiques au monde.

3. Effets

Comme mentionné dans le chapitre précédent, les recettes des cantons et de leurs communes dépendent largement des transferts financiers de la Confédération. L'analyse est d'abord menée au niveau fédéral, puis étendue aux cantons de Bâle-Ville et de Thurgovie. Tous les calculs comprennent systématiquement aussi bien les cantons que leurs communes.

L'analyse repose sur l'hypothèse que même en l'absence complète de l'industrie pharmaceutique en Suisse, les quelques 54 000 personnes aujourd'hui employées dans cette branche feraient néanmoins partie des actifs. Ce scénario serait un événement économique exceptionnel avec des coûts considérables d'ajustement à court terme. À moyen terme, il est toutefois probable que ces travailleurs trouveraient un emploi dans d'autres secteurs, mais avec une productivité moindre et une structure de revenus différente. Cette

perte de recettes, qui découle de l'alignement de la productivité sur la moyenne plus faible des autres secteurs, constitue la grandeur prise en compte dans la présente étude.

3.1. Niveau fédéral

Étant donné que la Confédération prélève ses impôts sur l'ensemble de la performance économique nationale, ce niveau constitue le point de départ de l'analyse. Comme indiqué dans l'introduction, un emploi à plein temps dans l'industrie pharmaceutique générerait en moyenne environ 1,1 million de francs en 2025, contre un peu moins de 190 000 francs dans le reste de l'économie. Si, après une période d'ajustement, les quelque 54 000 salariés à plein temps actuellement employés dans la branche retrouvaient un emploi dans d'autres secteurs et y exerçaient une activité avec la productivité moyenne du reste de l'économie, la performance économique globale serait inférieure d'environ 50 milliards de francs.

Pour les conséquences fiscales, l'élément déterminant réside dans la répartition de ce recul entre revenu du travail et revenu du capital, dont l'imposition diffère extrêmement. Comme l'industrie pharmaceutique est un secteur à forte intensité en capital et qui investit massivement dans les machines, les installations

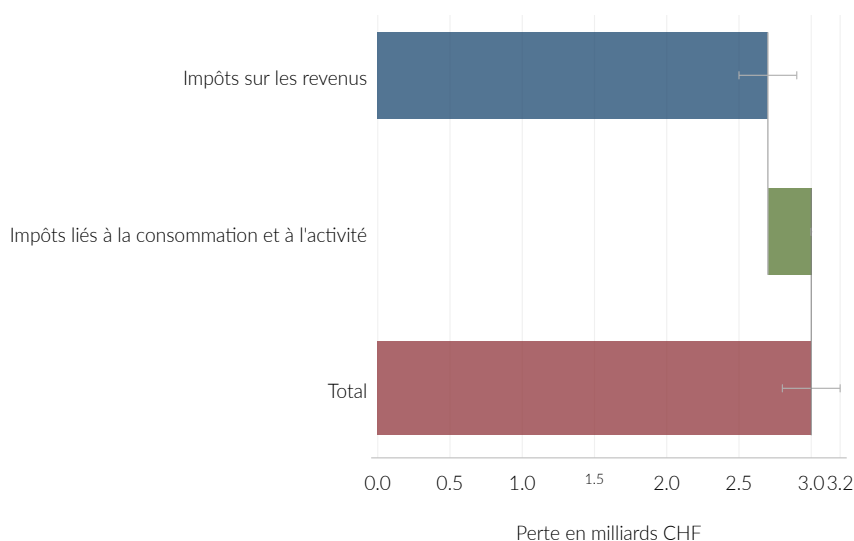
et la recherche, une part bien plus importante de la production économique revient sous forme de revenus du capital que la moyenne de l'économie dans son ensemble. Sur les 50 milliards de francs, environ 5 milliards sont donc liés aux revenus du travail et environ 30 milliards aux revenus du capital imposable. Les 15 milliards restants correspondent à des amortissements, particulièrement importants dans l'industrie pharmaceutique en raison de son intensité en capital et en recherche. Bien qu'ils soient pris en compte dans la performance économique, ils ne constituent pas de revenu imposable.

Il n'est pas possible de déterminer avec précision quelle part de ces 35 milliards se traduit effectivement par des recettes fiscales. D'une part, les données fiscales pour 2025 ne sont pas encore disponibles. D'autre part, les taux d'imposition effectifs, la répartition des salaires et le comportement fiscal des entreprises ne sont que partiellement saisissables. Les données disponibles permettent toutefois une approximation fondée.

Impôts sur les revenus

Pour les impôts sur le revenu, il convient tout d'abord de tenir compte du fait que les salaires dans l'industrie pharmaceutique sont largement supérieurs à la moyenne nationale. En raison de la progressivité fiscale, la

Graphique 4 : Pertes fiscales estimées au niveau fédéral



Le graphique présente les pertes fiscales calculées au niveau fédéral, ventilées par type de recette. La majeure partie des pertes concerne les impôts sur les bénéfices, principalement à cause des impôts sur le profit. Ces derniers ne pouvant être estimés qu'approximativement, une fourchette est indiquée pour les impôts sur les bénéfices. La perte totale se situe en moyenne à environ 3,0 milliards de francs.

Source: Office fédéral de la statistique (OFS), Wellershoff & Partners

masse salariale du secteur est donc imposée de manière disproportionnée. Parallèlement, une partie des salariés est soumise à une imposition réduite en tant que travailleurs frontaliers. En tenant compte de ces facteurs et sur la base des statistiques salariales de l'Office fédéral de la statistique, la perte de recettes liée à l'impôt sur le revenu est estimée à environ 400 millions de francs.

Pour les impôts sur le bénéfice, l'estimation est plus difficile. Les recettes de l'impôt sur le bénéfice connaissent de fortes fluctuations et ne suivent pas nécessairement le profit économique car des événements extraordinaires peuvent considérablement fausser les recettes d'une année donnée. De plus, la base imposable du bénéfice des entreprises multinationales peut diverger en comparaison avec la valeur ajoutée produite sur le territoire national. En tenant compte de ces incertitudes, l'estimation de 2,3 milliards de francs est présentée avec une fourchette de 2,1 à 2,5 milliards de francs. Au total, les pertes de recettes liées à l'impôt sur le bénéfice au niveau fédéral sont estimées à 2,7 milliards de francs (fourchette : 2,5 à 2,9 milliards).

«L'industrie pharmaceutique n'est pas seulement extrêmement productive, elle est aussi extrêmement intensive en capital. La majeure partie des pertes fiscales provient donc des impôts sur le bénéfice.»

Impôts liés à la consommation et à l'activité

Un revenu salarial moins élevé entraîne également une consommation plus faible, mais pas dans la même mesure, car les individus adaptent simultanément leur comportement d'épargne. Pour estimer cet effet, l'analyse s'appuie sur la propension marginale à consommer, c'est-à-dire le rapport entre une variation du revenu et la variation de la consommation qui en résulte. Conformément à la littérature scientifique, une valeur de 0,8 est utilisée, ce qui signifie qu'un franc en moins de revenu disponible entraîne 80 centimes de consommation en moins. Le point de départ est le revenu après déduction des charges sociales. Il faut également tenir compte du fait que les frontaliers dépensent naturelle-

ment une part importante de leur revenu à l'étranger. En tenant compte de ces facteurs, on obtient une baisse des recettes d'environ 300 millions de francs. Comme indiqué au chapitre 2, les autres impôts fédéraux liés à la consommation et à l'activité, comme le droit de timbre ou l'impôt anticipé, sont exclus de la présente analyse, car ils sont principalement liés aux transactions sur les marchés financiers et peu concernés par l'industrie pharmaceutique.

Complément méthodologique :

La baisse des revenus du travail d'environ 5 milliards de francs est d'abord corrigé des cotisations sociales d'environ 15 %. Pour les employés résidents, l'intégralité du revenu disponible est considérée comme pertinente pour la consommation, pour les quelque 17 % de frontaliers, ce sont seulement 30 %. Avec une propension marginale à la consommation de 0,8, on obtient une baisse de la consommation en Suisse de 3,8 milliards de francs, ce qui correspond à 0,9 % de la consommation privée totale. Appliqué aux recettes fiscales totales de la Confédération liées à la consommation en 2024, soit environ 32 milliards de francs, on obtient une baisse des recettes d'environ 300 millions de francs.

Effet sur la marge de manœuvre de la Confédération

En fait, toutes les pertes de recettes fiscales calculées ne réduisent pas la marge de manœuvre de la Confédération. Les transferts proportionnels, c'est-à-dire la part fixe des recettes fiscales fédérales qui est automatiquement reversée aux cantons, ne sont de toute façon pas disponibles pour les propres dépenses de la Confédération. Ils doivent donc être exclus du calcul pour déterminer la marge de manœuvre effective de la Confédération.

En soustrayant les transferts proportionnels qui s'élèvent à 0,6 milliard de francs environ à la perte fiscale totale de 3,0 milliards de francs environ, il reste un recul effectif de la marge de manœuvre de 2,4 milliards de francs environ. Rapporté au budget fédéral

disponible en 2024, soit les recettes ordinaires déduction faite des transferts proportionnels, cela correspond à un recul de 3,1 %.

La façon dont ce recul se répartit entre les différents domaines de dépenses dépend en fin de compte de décisions politiques. Par hypothèse simplificatrice, on suppose donc qu'il touche uniformément tous les domaines de dépenses et que par conséquent les autres transferts aux cantons diminuent également de 3,1 %.

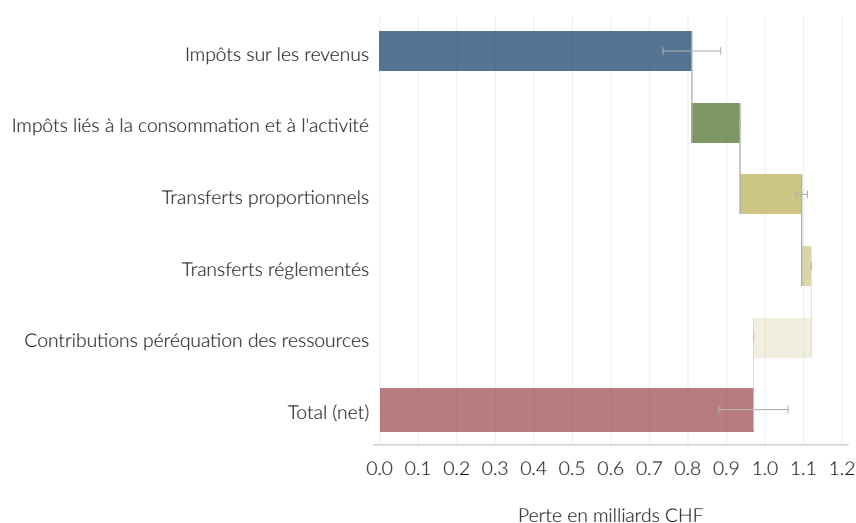
3.2. Canton de Bâle-Ville

Comme exposé dans l'introduction, la structure économique du canton de Bâle-Ville est particulièrement marquée par l'industrie pharmaceutique. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), le secteur représentait environ 17 000 des quelques 160 000 emplois en équivalent plein temps du canton en 2023. En extrapolant à l'année 2025, ce nombre devrait être d'environ 18 000. Comme les données cantonales sectorielles sur la performance économique ne sont pas disponibles, une productivité nationale du travail dans l'industrie pharmaceutique de 1,1 million de francs est retenue. Pour les quelques 18 000 emplois en équivalents plein temps dans le canton, cela donne une performance dans la branche pharmaceutique d'environ 20 milliards de francs, ce qui correspond à plus de 40 % de la perfor-

mance économique cantonale totale. Si ces travailleurs étaient employés dans d'autres secteurs de l'économie bâloise, leur productivité moyenne s'élèverait à environ 180 000 francs. Cette valeur est légèrement inférieure à la moyenne nationale. La performance économique du canton régresserait ainsi d'environ 17 milliards de francs, soit une baisse d'environ un tiers.

Pour les conséquences fiscales, il est là aussi déterminant de savoir comment cette baisse se répartit entre salaires et revenu du capital. La logique de calcul suit celle du niveau fédéral, elle est néanmoins ajustée de corrections nécessaires qui sont propres au canton. Premièrement, selon l'OFS, les salaires dans l'industrie pharmaceutique bâloise se situent légèrement au-dessus de la moyenne nationale du secteur. Deuxièmement, les frais d'amortissements sont nettement plus élevés à Bâle, car le territoire prend en charge une part importante des dépenses nationales totales de recherche et développement pharmaceutiques. Cela réduit la part du revenu du capital fiscalement pertinent dans le canton. En tenant compte de ces deux particularités, il en résulte une baisse du revenu basé sur le travail d'environ 2 milliards de francs et du revenu du capital fiscalement pertinent de 10 milliards de francs. Le potentiel de revenu cantonal provenant des salaires diminuerait ainsi d'environ 10 %, tandis que celui des revenus du capital baisserait de près de 75 %.

Graphique 5 : Pertes fiscales et effets de transfert estimés pour le canton de Bâle-Ville



Le graphique montre les effets calculés sur les recettes ordinaires du canton de Bâle-Ville, ventilées par type de recette. Les pertes les plus importantes concernent les impôts sur le revenu et les bénéfices, les impôts sur les bénéfices en constituant la principale composante. Elles sont en partie compensées par les contributions moindres au titre de la péréquation des ressources. Au final, la perte nette s'élève à environ 970 millions de francs.

Source: Office fédéral de la statistique (OFS), Wellershoff & Partners

Impôts sur les revenus

Pour les impôts sur le revenu, il faut tout d'abord tenir compte du fait qu'une grande partie des personnes employées dans le canton n'y réside pas et paye donc ses impôts ailleurs. Environ 60 % de tous les employés du canton sont des travailleurs venant d'autres cantons, s'y ajoutent environ 17 % de frontaliers résidant à l'étranger, dont certains bénéficient de conventions prévoyant une imposition à la source réduite, notamment dans le cas des frontaliers venant de France ou d'Allemagne. Ces effets sont partiellement compensés par le fait qu'une part substantielle des personnes résidant dans le canton travaille dans d'autres cantons, notamment dans le canton de Bâle-Campagne, où une partie est également active dans l'industrie pharmaceutique. En tenant compte de tous ces facteurs et en se basant sur la répartition des salaires dans l'industrie pharmaceutique bâloise selon l'OFS et sur la progressivité fiscale cantonale, on obtient une perte d'impôts sur le revenu d'environ 85 millions de francs. Rapporté aux recettes cantonales de l'impôt sur le revenu de l'année 2023, cela correspond à une baisse d'environ 4 %.

Pour les impôts sur le bénéfice, la situation à Bâle-Ville est particulièrement complexe. Le secteur est dominé par quelques grandes entreprises, ce qui rend les recettes de l'impôt sur le bénéfice sujet à de fortes fluctuations. Compte tenu de ces incertitudes, l'estimation de 725 millions de francs se situe dans une fourchette de 650 à 800 millions de francs, ce qui correspond approximativement à l'ensemble des recettes cantonales de l'impôt sur le bénéfice de l'année 2023. Si ce montant est si proche du total des recettes de cette période, c'est parce que le secteur pharmaceutique, et donc l'ensemble du produit cantonal de l'impôt sur le bénéfice, a considérablement augmenté depuis 2023. Si l'on ajoute les impôts sur le revenu, la perte de recettes au titre des impôts sur les bénéfices s'élève ainsi à environ 810 millions de francs (fourchette : 735 à 885 millions de francs).

Impôts liés à la consommation et à l'activité

Dans le domaine des impôts liés à la consommation et à l'activité, Bâle-Ville se trouve également confronté à une situation particulière. Comme une grande partie des personnes employées dans le canton

réside à l'extérieur de celui-ci, une part importante des revenus salariaux n'est pas dépensée dans l'économie locale. Les salariés externes et les frontaliers utilisent la plus grande partie de leurs revenus ailleurs. En tenant compte de ces comportements de consommation, on obtient une baisse des recettes d'environ 2 millions de francs.

Du côté des impôts liés à l'activité, l'impôt sur le capital, que les entreprises du canton de Bâle-Ville versent sur leurs fonds propres, occupe une place importante. En supposant que les trois quarts du capital cantonal sont concentrés dans l'industrie pharmaceutique, très gourmande en capitaux, les pertes de recettes liées à l'impôt sur le capital atteignent environ 123 millions de francs. Ajouté à la baisse des taxes sur la consommation d'un montant d'environ 2 millions de francs, l'incidence totale s'élève à environ 125 millions de francs.

Transferts financiers

Outre les effets fiscaux directs, Bâle-Ville serait également affectée par les transferts financiers de la Confédération et la péréquation des ressources entre les cantons, même si tous les éléments n'ont pas le même impact.

En ce qui concerne les transferts proportionnels, les versements au canton diminuent proportionnellement aux recettes fiscales fédérales perçues dans le canton. Comme l'industrie pharmaceutique contribue de manière significative aux recettes fiscales de la Confédération, tant par l'impôt sur le revenu que par l'impôt sur les bénéfices, un scénario sans industrie pharmaceutique entraînerait également une diminution des versements qui en découlent. En raison des fluctuations déjà décrites des recettes de l'impôt sur les bénéfices, une certaine incertitude subsiste ici également. La baisse est estimée à environ 160 millions de francs, avec une fourchette comprise entre 145 et 175 millions de francs.

Pour les transferts réglementés, la diminution de 3,1 % du budget fédéral déjà calculée ci-dessus se répercute directement. Supposant pour simplification que ce recul touche uniformément tous les domaines de dépenses, il faut également s'attendre à une baisse correspondante des transferts réglementés. Pour le canton de Bâle-Ville, qui bénéficie notamment, en tant que canton urbain, de compensations des charges liées

à des contraintes structurelles telles que le trafic des personnes qui font la navette entre leur lieu de travail et leur domicile, cela correspond à une diminution d'environ 25 millions de francs.

Pour la péréquation des ressources, on constate l'effet inverse. Bâle-Ville compte aujourd'hui parmi les cantons contributeurs les plus importants de Suisse, d'une part en raison de la forte concentration de personnes aux revenus élevés, caractéristique des cantons urbains, d'autre part en raison des bénéfices élevés réalisés par les entreprises, qui sont générés en grande partie, mais pas exclusivement, par l'industrie pharmaceutique. Dans un scénario hypothétique sans industrie pharmaceutique, le potentiel de ressources du canton, qui sert de base à la péréquation des ressources, diminuerait d'environ 30 %. Le canton ne disposerait que de ressources légèrement supérieures à la moyenne. Les versements au titre de la péréquation des ressources diminueraient en conséquence d'environ 150 millions de francs, ce qui compenserait en partie les autres pertes de transferts. Au final, l'ensemble des mécanismes de transfert se traduirait néanmoins par une baisse des recettes d'environ 35 millions de francs.

Effet global

Si on additionne tous les effets décrits, on obtient pour le canton de Bâle-Ville et ses communes une répercus-

sion globale d'environ 970 millions de francs, ce qui correspond à une baisse de 16 %, par rapport aux recettes ordinaires de l'année 2023. En raison des incertitudes d'estimation relatives aux impôts sur les bénéfices, cette valeur doit être comprise dans une fourchette allant de 880 à 1 060 millions de francs.

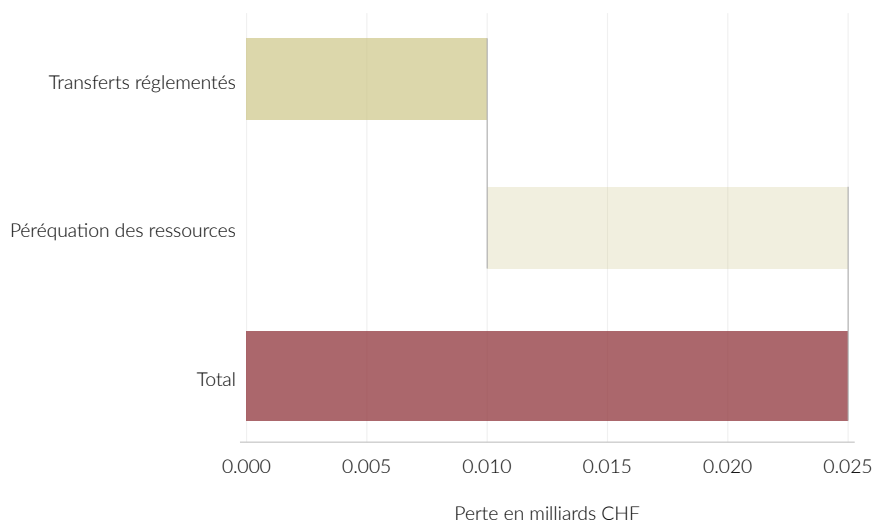
3.3. Canton de Thurgovie

Contrairement à Bâle-Ville, l'industrie pharmaceutique joue à peine un rôle dans le canton de Thurgovie. Seuls 0,5 % de l'ensemble des actifs du canton travaillent dans ce secteur. Les effets fiscaux directs liés aux impôts sur le revenu, sur la consommation ou liés à l'activité sont donc négligeables et ne sont pas pris en compte dans la présente analyse. Étant donné que le faible nombre de pendulaires résidant dans le canton et travaillant dans l'industrie pharmaceutique en dehors dudit canton n'est pas pris en compte non plus, les effets globaux sont probablement légèrement sous-estimés.

L'impact sur le canton résulte donc exclusivement des transferts qu'il reçoit de la Confédération ainsi que, par le biais de la péréquation des ressources, des cantons contributeurs. Les trois types de transferts ne sont toutefois pas affectés de la même manière.

Comme aucune recette fiscale notable de l'industrie

Graphique 6 : Pertes fiscales et effets de transfert estimés pour le canton de Thurgovie



Comme l'industrie pharmaceutique est à peine présente dans le canton, aucune perte fiscale directe n'est générée. L'impact résulte exclusivement des mécanismes de transfert, avant tout de la péréquation des ressources. Au total, il en résulte une perte nette d'environ 25 millions de francs.

Source: Office fédéral de la statistique (OFS), Wellershoff & Partners

pharmaceutique n'est perçue par le canton, les transferts proportionnels restent inchangés. Il en va autrement des transferts liés aux règles. En partant de l'hypothèse simplificatrice selon laquelle la marge de manœuvre réduite de la Confédération touche tous les domaines de dépenses de manière uniforme, il en résulte pour le canton de Thurgovie une baisse d'environ 10 millions de francs.

En ce qui concerne la péréquation des ressources, l'effet est différent de celui de Bâle-Ville. Comme le canton de Thurgovie ne dispose pratiquement pas d'industrie pharmaceutique, son propre potentiel de ressources ne change pas dans un scénario hypothétique où cette branche serait absente. Ce qui évolue en revanche, c'est la moyenne nationale. Comme l'industrie pharmaceutique constitue une part importante de l'assiette fiscale nationale, le potentiel de ressources à l'échelle de la Suisse diminue sensiblement. La Thurgovie, en tant que bénéficiaire net, se rapproche ainsi d'environ 6 % de la moyenne nationale. Appliqué à l'enveloppe budgétaire actuelle, cela se traduit par une baisse des paiements compensatoires d'environ 15 millions de francs.

Au total, la baisse des recettes du canton de Thurgovie s'élève à environ 25 millions de francs, ce qui correspond à un recul de 0,8 % par rapport aux recettes ordinaires de l'année 2023. La Thurgovie, avec sa position moyenne dans la péréquation des ressources, représente encore un scénario modéré. Pour les cantons plus peuplés ou disposant de ressources plus faibles, et donc plus dépendants des paiements compensatoires, les conséquences seraient encore plus importantes. Il en va de même pour les cantons qui comptent une part nettement plus élevée d'employés du secteur pharmaceutique qui font la navette entre leur lieu de travail et leur domicile.

4. Remarques finales

L'industrie pharmaceutique occupe une position exceptionnelle dans l'économie suisse. Sa productivité

est pratiquement irremplaçable par d'autres secteurs et sa contribution aux recettes publiques est en conséquence considérable. Comme l'a montré l'étude, les conséquences fiscales d'un tel scénario hypothétique seraient de grande portée à tous les niveaux de l'État. Les conséquences seraient particulièrement importantes pour les finances fédérales ainsi que pour les cantons où le secteur pharmaceutique est fortement représenté, mais aussi, par le biais des mécanismes de transfert financier et de la perte de revenus des travailleurs pendulaires, elles concerneraient également tous les autres cantons. Les ordres de grandeur montrent en outre que même si seule une partie de l'activité venait à disparaître dans un tel scénario, les répercussions pour les finances publiques seraient significatives.

A cela s'ajoute un aspect qui va au-delà de la situation actuelle. L'industrie pharmaceutique a non seulement soutenu les recettes publiques ces dernières années, mais elle les a fait augmenter de manière significative. Si elle venait à disparaître, ce n'est pas seulement sa contribution actuelle qui ferait défaut, mais il manquerait également une force déterminante qui n'a cessé d'augmenter la marge de manœuvre financière de l'État ces dernières années. Comme les décisions d'investissement ne produisent leur effet que plusieurs années plus tard, les dépendances budgétaires pourraient même s'accroître d'ici là.

L'attractivité de la Suisse en tant que pôle pharmaceutique n'est donc ni une question régionale ni purement une question de politique économique. Il s'agit d'une question fiscale à tous les niveaux de l'État et dans toutes les régions. La pression croissante sur les finances publiques en raison des déficits de la prévoyance vieillesse, des investissements dans la protection du climat et des exigences croissantes en matière de défense nationale montre clairement que la politique financière doit non seulement se concentrer sur les dépenses, mais aussi sur les recettes. Les conditions générales dont la Suisse a besoin pour maintenir à long terme des secteurs hautement productifs méritent plus d'attention dans ce débat. //

Mentions légales

Cette publication a été établie et publiée par Wellershoff & Partners Ltd. Elle est destinée exclusivement à votre information et ne constitue ni une offre ni une invitation à soumettre une offre d'achat ou de vente d'instruments de placement ou d'autres produits spécifiques. Les analyses contenues dans cette publication sont fondées sur de nombreuses hypothèses. Des hypothèses différentes pourraient conduire à des résultats matériellement différents. Certains services et produits sont soumis à des restrictions légales et ne peuvent donc pas être proposés sans restriction dans le monde entier et/ou être acquis par tous les investisseurs. Toutes les informations et opinions contenues dans cette publication proviennent de sources jugées fiables et dignes de foi ; nous déclinons cependant toute responsabilité contractuelle ou tacite pour des informations inexactes ou incomplètes. Toutes les informations et opinions ne sont valables qu'au moment de l'établissement de la présente publication et peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. En cas d'illiquidité du marché des titres, il peut arriver que certains produits de placement ne puissent pas être réalisés immédiatement. Il est donc parfois difficile de quantifier la valeur de votre placement et les risques auxquels vous êtes exposé. La négociation à terme et sur options comporte des risques. Les performances passées d'un placement ne garantissent pas les résultats futurs. Certains placements peuvent être soumis à des baisses de valeur soudaines et importantes. Lors de la liquidation de vos valeurs de placement, il peut arriver que vous receviez moins que ce que vous avez investi, ou que vous soyez tenu d'effectuer un paiement supplémentaire. Les fluctuations de change peuvent avoir une incidence négative sur le prix, la valeur ou le rendement d'un placement. Nous ne pouvons pas prendre en compte vos objectifs de placement personnels, votre situation financière et vos besoins dans le cadre de la présente publication et vous recommandons donc, avant d'investir dans l'un des produits mentionnés dans cette publication, de consulter votre conseiller financier et/ou fiscal concernant les implications possibles, notamment fiscales. Ce document ne peut être reproduit ni dupliqué sans l'accord préalable de Wellershoff & Partners Ltd. Wellershoff & Partners Ltd. interdit expressément toute distribution et tout transfert de cette publication à des tiers. Wellershoff & Partners Ltd. n'est pas responsable des réclamations ou actions intentées par des tiers résultant de l'utilisation ou de la distribution de cette publication. La distribution de cette publication ne peut avoir lieu que dans le cadre de la législation applicable. Les textes, données et analyses contenus dans cette publication ne peuvent être utilisés, en tout ou en partie, à des fins d'apprentissage automatique, d'intelligence artificielle (y compris l'entraînement, l'ajustement ou l'évaluation de modèles d'IA) ou de tout traitement automatisé similaire de données. Toute utilisation à ces fins est expressément interdite.

Impressum

Published by // Wellershoff & Partners Ltd., Zürich
Author // Johannes von Mandach, johannes.vonmandach@wellershoff.ch
Editing // Marine Minotte, marine.minotte@wellershoff.ch
Conception // Wellershoff & Partners Ltd., Zürich
Design // Feinmass Kommunikationsdesign, Luzern

Editorial deadline: 9. Juli 2026

